

## **MADAME LA JUGE DIANA M. CAMERON**

La juge Cameron a reçu son diplôme de baccalauréat (distinction) de l'Université du Manitoba en 1985 et son baccalauréat en droit de la même université en 1988. Elle a été admise au Barreau du Manitoba en 1989. Elle a été nommée à la Cour du Banc de la Reine du Manitoba le 3 février 2011 et à la Cour d'appel du Manitoba le 2 novembre 2012. Auparavant, elle a été procureure principale de la Couronne au Service des poursuites de Justice Manitoba, où elle avait passé la plus grande partie de sa carrière. De 2004 à 2010, elle a été avocate de la Couronne à la Direction du droit constitutionnel (contentieux civil) de Justice Manitoba. La juge Cameron a exercé de nombreuses fonctions au sein de l'administration de la justice. À l'Association du Barreau du Manitoba, elle a été membre du conseil, coprésidente de la section du droit criminel et de la section du droit constitutionnel et des droits de la personne, agente de liaison auprès de la Cour suprême du Canada et coprésidente judiciaire du forum des avocates. Depuis 2015, elle est représentante de la magistrature et présidente du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature fédérale pour la province de Manitoba. Depuis 2016, elle est membre du conseil du chapitre canadien de l'Association internationale des femmes juges, où elle occupe présentement le poste de vice-présidente. Elle a siégé à plusieurs comités judiciaires et a fait de nombreux exposés devant la profession, des organismes de police et le public. Elle croit fermement au service communautaire. Avant sa nomination à la Cour du Banc de la Reine, elle a été vice-présidente du Liberty Local de la Fédération Métisse du Manitoba, a siégé au conseil de Teen Touch Manitoba et a été bénévole à la Winnipeg Humane Society.